

Éric SUTTER

La sonnerie du tocsin : quelle histoire !

ou la difficile communication sur un moyen de
communication disparu

Evaluation

de l'opération nationale « Sonnerie du tocsin » du 1^{er} août 2014



Société Française de Campanologie

41, av. de Charlebourg - 92250 LA GARENNE COLOMBES

Association déclarée selon la loi de 1901 - CCP PARIS 2.057.96 X

août 2014

Sommaire

Préambule	4
Le tocsin : de quoi s'agit-il ?	5
Le fait initial	10
Genèse, propagation et mise en œuvre de l'idée	13
L'implication des acteurs concernés	25
Autopsie de la diffusion chaotique d'une information-action	29
Esquisse de bilan	34
En guise de conclusion	36
Annexe	
Sonneries effectives : quelques témoignages	38

Préambule

Le fait pouvait difficilement passer inaperçu à une association qui prétend observer et étudier tout ce qui a trait aux cloches, à leurs usages, à leur symbolique en France. L'opération « sonnerie du tocsin » d'ampleur nationale a constitué un événement campanaire hors du commun qui méritait bien que la Société Française de Campanologie lui consacre un peu plus qu'un bref compte-rendu dans son bulletin. Un projet qui ne venait pas d'elle et qui, en soi, était relativement simple : faire retentir un tocsin commémoratif le même jour dans les 36 000 communes de France, comme il y a cent ans. La prise en compte de cette action pouvait se limiter à une simple mention, à une brève de journaliste. Mais dans la vie, les choses ne sont pas forcément simples et le fait s'est finalement transformé en événement à rebondissement et multi-facettes !

Indépendamment de la dimension historique et commémorative, voilà une belle étude de cas en grandeur réelle à la fois pour les campanologues (comment la pratique disparue depuis plus de cinquante ans d'une sonnerie pouvait être remise en fonctionnement ne serait-ce qu'une fois et dans un maximum de sites) que pour les spécialistes de la communication (comment se passe la diffusion d'une information-action un peu inhabituelle à travers un pays grand comme la France et à l'ère d'internet). C'était aussi l'occasion de réaliser une sorte d'évaluation, à notre façon, pour l'une des 2000 opérations associées au Centenaire de la guerre de 1914-1918.

Voici donc ce que cela donne à la date du 7 août 2014, soit quelques jours après la réalisation effective de cette sonnerie commémorative.

Nota : ce document ne prétend à aucune exhaustivité ni vouloir satisfaire aux exigences d'un travail de recherche universitaire ; il ne répond à aucune commande institutionnelle et a pour principaux objectifs de rendre compte de certains aspects, notamment campanaires, et de garder une mémoire synthétique de l'événement. Tout apport complémentaire ou tout commentaire seront bienvenus.

Le tocsin : de quoi s'agit-il ?

Tocsin (de « toquer » = frapper ou toucher le « signum ou sing ou senh » ancien mot pour désigner la cloche) : Tintement d'une cloche à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, avertir du feu, d'un danger, d'une émeute ou d'une guerre, d'un péril en mer, d'une catastrophe naturelle ou pour rassembler en urgence la population.

Généralement, la fréquence de frappe est de 90 à 120 coups par minute (soit environ 2 coups à la seconde)... pendant plusieurs minutes. La particularité de cette sonnerie est donc la fréquence rapide du tintement de la cloche qui l'empêche de résonner.

Autrefois, la frappe s'effectuait à la main en approchant le battant du bord ou en tirant une corde attachée à la base ou à la chasse du battant (modalité technique qu'on appelle aussi coptée) ou encore par l'extérieur de la cloche avec un maillet ou un martelet¹. Ce peut être aussi réalisé par un « tinteur », marteau électromécanique ou à moteur actionné à distance à partir d'un tableau de commande situé généralement dans la sacristie.

Cette sonnerie publique prolongée et stressante se fait (ou, plutôt, se faisait) depuis le Moyen Âge sur une cloche réservée à cet effet (on parle de « braillard », car de forme évasée et de son discordant) dans la tour du guet (on trouve aussi le nom de « criarde » dans certaines régions pour désigner une cloche « à son aigu » utilisée à cet effet). La base de données Recif de la SFC répertorie 38 « braillards » encore en place dans différents villages de France (soit utilisées actuellement comme cloche d'horloge, soit hors service). À la cathédrale St-Pierre de Lisieux, la cloche dédiée à l'alarme était dénommée vulgairement l'Échauguette (de "guet", surveillance) ; ce pouvait être aussi sur la cloche du beffroi civil (la « bankloque, banclocke ou bancloque ») ou, à défaut, sur la « grosse » cloche de l'église². Des cloches spécifiques subsistent dans quelques édifices. Il y a encore une cloche spécifique pour le tocsin au sein de la Tour de la Mutte de la cathédrale Saint-Étienne de Metz. À Ribeauvillé (Haut-Rhin), dans la Tour des Bouchers, existe encore une cloche de 1468, dénommée *Ratsglocke* et *Brennglocke* qui appelait autrefois les membres du conseil de la ville à se réunir mais aussi à sonner le tocsin en cas d'incendie ou

¹ Un « maillet à sonner le tocsin » (en bois) est encore conservé dans les locaux de la mairie de Bourneville, en Seine-Maritime. Il était utilisé par le sonneur lorsqu'il se mettait sous la cloche pour la frapper (Source : base Palissy)

² Se reporter à la brochure « *Code et langage des sonneries de cloches en Occident* », Éric Sutter, novembre 2006 (téléchargeable sur le site de la SFC)

d'attaque. Á la cathédrale de Quimper, la *Cloc'h An Comun* est utilisée à la fois pour sonner le tocsin et le couvre-feu.

Il faut aussi constater qu'à la lecture des règlements ou ordonnances de sonnerie adoptés pour les cathédrales, il n'est pas fait mention de tocsin. Les bourdons, mis en volée pour les grandes fêtes, n'étaient tintés que pour le glas.

Alerter en cas d'incendie

Avant minuit, le 9 août, les quarante-huit tocsins des sections de Paris commencèrent à se faire entendre, et toute la nuit ce son monotone, lugubre et rapide, ne cessa pas un instant (Staël, *Consid. Révol. fr.*, t. 1, 1817, p. 386).

Cette sonnerie d'alerte en cas d'incendie était organisée et réglementée. Le règlement édicté le 2 janvier 1792 divise la ville de Metz en six quartiers. *Les feux de cheminée seront sonnés par six paires de coups de cloche, tintés à l'intervalle de deux coups ; les feux d'incendie par des séries de vingt coups tintés précipitamment. Dans le cas d'incendie dans les environs de la ville, la Mutte est tintée par douze coups précipités.* Ce règlement est simplifié en 1802. Metz ne compte plus désormais que quatre sections, divisés en trois sous-sections dont chacune possède une cloche d'alarme³

Voici aussi ce que l'on peut lire dans le *Bulletin de Lyon*, n°24 du 24 frimaires An 12 (1802), page 93, rubrique Commissariat général de police de la ville de Lyon et des faubourgs de Lyon :

« ... Ordonne :

ART 1^{er} En cas d'incendie manifesté extérieurement et dans un corps de bâtiment, le tocsin sera sonné, dans la division du Nord « Hôtel-de-Ville » ; dans la division du midi, à la Charité ; et dans la division de l'Ouest, à l'église de St. Jean.

II. Aussitôt que le tocsin sonnera dans l'une des trois divisions, il sera répété dans les deux autres, et ce, sous la responsabilité des sonneurs, portiers ou concierges.

III. Le tocsin sera sonné par un tintement distinct et continu, et il ne cessera que lorsque l'incendie sera éteint, ou que les sonneurs en auront reçu l'ordre.

IV. Dès que l'avis du feu sera donnée, ou que le tocsin se fera entendre, tous les gardes-pompier.... »

Dans les campagnes, la façon de sonner le tocsin pouvait connaître des variantes : Alain Corbin rapporte que dans plusieurs villages de Moselle « *on se servait d'un maillet de fer on frappait alternativement et précipitamment les deux plus grandes cloches. A Contz-les-Bains, on tintait les trois cloches en*

³ Rapporté par Alain Corbin *Les cloches de la terre*, page 185

frappant fortement le battant contre la paroi de chacune d'elles. Ailleurs on sonnait la grosse cloche en volée, très irrégulièrement, afin de distinguer la sonnerie d'alarme de celle du glas ».

Autrefois (et ce, jusqu'en 1960 dans quelques communes rurales comme Trégon en Côtes-d'Armor ou Chemazé en Mayenne), l'usage de la sonnerie du tocsin était banal. Il était même fréquent du fait des nombreux cas d'incendie, car il fallait rassembler la population et, avec des seaux, faire la chaîne entre un point d'eau et le lieu de l'incendie. Maintenant, c'est la sirène qui est en usage et le camion-citerne des pompiers qui se déplace... En ville, cela s'avère insuffisant et dès le XIX^e siècle des recommandations ont été émises pour installer des mécanismes destinés à donner l'alarme sur les lieux mêmes où sont stationnés les pompiers.

Durant la Guerre 1939-1945, le tocsin retentissait à la suite des nombreux incendies provoqués par les bombardements :

La visite se poursuit par l'espace immersif de la bataille de Saint-Mère-Église : c'est la nuit, on entend le tocsin donner l'alerte, puis des pas et des voix de gens qui éteignent l'incendie de la maison Pommier. (Musée Airborne cité par Côté Manche le 28/04/2014)

Á Gavray (Manche), un témoin note :

17 juillet : le canon tonne sans arrêt ; bombardement d'un quart d'heure, vers 4 h, puis d'une demi-heure, puis d'une heure, c'est sur le pont que les avions se déchaînent. Un immense incendie se déclare, il n'y a qu'une ancienne pompe à bras, le tocsin sonne, les hommes sont réquisitionnés ; le feu continue ses ravages. 25 juillet : ronronnements d'avions, le bombardement dure trois quarts d'heure. Le carrefour de la route de Saint-Denis-le-Gast est atteint. Le tocsin sonne, il y a le feu chez Lemasson, le tocsin insiste. (Source : Wikimanche)

La sonnerie du tocsin présente l'avantage de pouvoir fonctionner sans électricité contrairement aux sirènes.

12 avril 1944 – Saint-Lô. En cas d'alerte, un article de la presse locale avertit la population *"qu'en cas de non fonctionnement de la sirène, l'alerte pour les dangers aériens sera donnée à l'aide du bourdon de la façon suivante : début d'alerte, série de cinq coups de cloche ; fin d'alerte, tintement continu". Attention à ne pas confondre cette sonnerie avec celle du tocsin qui "sert d'appel en cas d'incendie". (Source : site des Archives départementales de la Manche).*

Un usage détourné : appeler à la révolte

Le tocsin était aussi un moyen d'alerte en période de luttes et de discordes civiles.

Le 9 juin 1675 au matin, le marquis de la Coste, lieutenant du roi pour la Basse Bretagne, se rend à Châteaulin, où il doit s'assurer du maintien de l'ordre et de

l'exécution des nouveaux édits sur le tabac et le papier timbré qui servait à rédiger les actes ... Dans ce contexte, la venue du marquis de la Coste est perçue comme une provocation. Dans trente paroisses autour de Châteaulin, le tocsin retentit et des bandes de paysans en armes s'assemblent. L'une d'elles rencontre le cortège du marquis. Les esprits s'échauffent et De la Coste blesse d'un coup d'épée un des paysans qui tenait des propos insolents.
Source : La Révolte des Bonnets rouges <http://p.ribot.free.fr/bonnetrouge.htm>

À l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la nuit du 23 au 24 août 1572, son tocsin est réputé avoir sonné l'alarme dans la ville et déclenché le massacre des civils protestants (Une des cloches, nommée *Marie*, datant de 1527, existe toujours dans le clocher de l'église). Selon Denis Crouzet⁴, *On peut même présumer que le tocsin fit avorter une partie de l'opération militaire consistant à éliminer les chefs protestants, puisque le tocsin permit d'alerter les protestants logés sur la rive gauche dans le faubourg de Saint-Germain-des-Prés, et provoqua leur fuite.* (Source Wikipedia). Bernard Vacherot, dans un article intitulé : *Cloche « Marie » de l'église St-Germain-l'Auxerrois*, précise la vraie histoire du signal de la Saint-Barthélémy : *Vu sa date de 1527 et le fait qu'elle soit actuellement la seule survivante de l'antique sonnerie composée de 3 cloches, il est loisible d'affirmer sans erreur qu'elle a bel et bien sonné le célèbre tocsin de la nuit de la St-Barthélémy. Précisons que ce fait est confirmé dès le XVI^e siècle par le fils de Tavannes qui fit partie des organisateurs du massacre dirigé par Catherine de Médicis, qui précise que l'on avait pensé d'abord à la grosse cloche de l'horloge du Louvre mais que finalement vu que depuis 1358 seule la paroisse St-Germain-l'Auxerrois avait le droit durant le mois d'août de sonner après minuit, on prendrait comme « signal » l'habituelle sonnerie d'une heure du matin de cette église.*

Alain Corbin, dans son ouvrage *Les cloches de la terre* donne plusieurs exemples au début du XIX^e siècle de tocsin sonné par des émeutiers pour rassembler la population ou faire pression sur le maire. Afin d'éviter une propagation de l'émeute par ces « instigateurs de désordre », certains clochers sont protégés par des gardes. La cloche d'alarme devenait signal de menace insurrectionnelle. En 1851 – la nuit du coup d'Etat – Maupas fait occuper les églises de Paris, afin que nul ne puisse y sonner le tocsin. Il ordonne même de faire couper les cordes.

Plus près de nous, en 1906, lors de la révolte des Cancalais contre un vapeur apportant des huîtres étrangères à la baie, la cloche de la Communauté des pêcheurs, sur le quai du port de Cancale, donna le signal de la ruée sur le navire. En quelques heures, la majorité de la cargaison fut détruite. L'année suivante, à l'autre bout de la France, le tocsin fut utilisé dans la commune d'Argeliers et dans tout l'Aude lors de la révolte des vigneron du Languedoc (Wikipédia).

⁴ *La nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Fayard, 1994, p. 408-409

D'une façon générale : alerter d'un danger et rassembler la population

À Antibes, la tour sarrazine servait à protéger les populations d'Antibes et prévenait, à l'aide de son tocsin, les attaques venues du large. D'où le nom de sarrasine, qui fait allusion à la nature même des redoutables envahisseurs (Panoramio). À Granville, le tocsin sonnait pour avertir de l'arrivée des Corsaires⁵.

Pendant la Guerre 1914-1918, à Cauroy-lès-Hermonville et en bien d'autres endroits, une cloche était installée dans les tranchées pour "l'alarme des gaz".

Le tocsin a servi longtemps dans les zones littorales à appeler la population au secours en cas de naufrage. A Cancale, on peut encore voir sur les quais la cloche d'alarme dite aussi « cloche de la Communauté des pêcheurs ». Elle servait « à alerter la population maritime du port en cas de sinistre ou de naufrage ».

À une époque récente, la sonnerie du tocsin figurait encore dans la réglementation pour alerter la population située en aval d'un barrage en cas de lâcher d'eau important ou pour prévenir que le barrage allait céder. La perte de coutume, et donc du message, a d'ailleurs posé un problème à un maire du Gard. Il y eut de graves inondations du Gard en septembre 2002 et le maire d'Aramon voulut prévenir la population qu'un barrage allait céder. Comment prévenir la population à 1 heure du matin ? Il appela le curé pour sonner le tocsin, mais la population composée en grande partie de jeunes générations, ne réagit pas, faute de connaître la signification de la sonnerie !

*La précipitation de la petite cloche du tocsin, symétrique de la solennité du bourdon, appartient à un ancien régime de l'information, auquel mettra fin la sirène.*⁶

Néanmoins, il subsiste encore quelques anciens sonneurs que l'on pourrait interroger pour reconstituer une partie de la mémoire, même si cela confirme que la pratique du tocsin est abandonnée depuis longtemps :

« *À Mouchamps (Vendée), l'ancien sacristain que j'ai rencontré fin juillet 2014, il a 85 ans, n'avait entendu le tocsin que pour la Seconde guerre mondiale* ». (rapporté par Dominique Dion).

« *René Legembre, ancien sonneur à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Maritime), dit que pour sonner le tocsin, le sonneur prenait la corde attachée au battant. C'est le battant qui frappait de l'intérieur. La fréquence dépendait du sonneur* » (rapporté par Christine Monville en août 2014).

⁵ Le tocsin devait aussi être sonné lorsque des voleurs s'introduisaient dans un grenier à sel (condamnation par le Conseil d'Etat des habitants de Montreuil-le-Chétif en 1725 parce que le syndic n'avait pas sonné le tocsin).

⁶ Alain Corbin, *Les cloches de la terre*, page 185

Le fait initial

Le samedi 1^{er} août 1914, le conseil des ministres est réuni depuis le matin ; dans le courant de l'après-midi, la décision est prise par décret de mobiliser tous les hommes actifs, les chevaux et les moyens de transports pour faire face aux menaces guerrières de l'Allemagne. Aussitôt le moyen de communication existant à l'époque (le télégraphe) fut utilisé pour prévenir les 36 000 maires. À la lecture du télégramme officiel de couleur jaune précisant les conditions de mobilisation, ceux-ci alertent la population et affichent l'ordre de mobilisation générale pré-imprimé qu'ils avaient dans leur mairie. Il a suffi de quelques heures pour que la quasi-totalité des communes françaises soient informées et répercutent le message auprès de la population.

En zone rurale, les gens sont dispersés dans les champs, occupés par la moisson, le ramassage du foin, la récolte des fruits. En ville, une partie de la population travaille dans les ateliers ou les boutiques ou vaquent à leurs occupations chez eux. Comment les prévenir rapidement, la mobilisation ayant lieu dès le lendemain ? La sonnerie d'alarme, appelée tocsin, est le moyen banal à l'époque pour toucher simultanément l'ensemble de la population dans un rayon de quelques kilomètres autour du clocher (les cloches cultuelles peuvent être utilisées par les communes pour ce type de cas exceptionnel quand il n'existe pas de cloche strictement communale)⁷. Le tocsin va donc retentir en fin d'après-midi dans chaque bourg et village français en fonction de l'heure d'arrivée du télégramme en mairie ou de sa prise de connaissance par le maire (ou, dans de rares cas, que le lendemain matin). Dans certaines communes, le tocsin semble avoir été sonné pendant plus d'une heure, évidemment à la main (le battant dans la main ou la corde attachée au battant et tirée en haut du clocher) ; la frappe rapide n'a d'ailleurs pas toujours été bien dosée et a parfois provoqué la fêlure de la cloche (se reporter à *Patrimoine campanaire*. n° 76)

« *Le 1^{er} août 1914, en milieu d'après-midi, le tocsin alerte les populations qui découvrent cette affiche : le président de la République, par décret, ordonne la mobilisation générale, que mettent en œuvre les ministres de la Guerre et de la Marine (l'armée de l'air n'existe pas encore). L'affiche, d'un type imprimé en 1904, est complétée de la date effective (le 2 août 1914), puis placardée par la gendarmerie. Chaque réserviste sait, en consultant son livret individuel de mobilisation, le lieu et le jour auxquels il doit répondre à l'appel.* » (Source : Musée de l'Armée)

⁷ L'usage des cloches cultuelles à des fins civiles, comme la sonnerie du tocsin, a fait l'objet de divers textes réglementaires au fil des époques.

Cette sinistre sonnerie du tocsin qui alerte la population au cours de l'après-midi du 1^{er} août 1914, bien qu'anecdotique par rapport à la mobilisation générale en tant que telle, est mentionnée dans la plupart des articles de journaux publiés le 2 ou 3 août 1914 ainsi que dans la littérature et la plupart des publications qui, depuis, relatent le début en France de cette première Guerre mondiale.

Les cloches de 1914

Les cloches de chez nous ont sonné pour la guerre
Et leurs coups égrainaient comme un lugubre essaim
 À l'heure où l'ennemi violait notre frontière
Les cloches de chez nous ont sonné le tocsin.

Les hommes frémissaient, les femmes éplorées
Pressaient en sanglotant l'être aimé sur leur sein
Pour nous mettre debout, en ces heures sacrées
Les cloches de chez nous ont sonné le tocsin

Les cloches ont pleuré les enfants du village
Beaucoup ont disparu, les pauvres petits gars
Qui sont tombés nombreux sur les champs du carnage
Les cloches de chez nous ont sonné bien des glas

Ils s'en étaient allés tout vibrant de courage
Ils sont partis sans peur affronter les combats
Ils dorment maintenant loin de notre village
Les cloches de chez nous ont pleuré leur trépas

X - musique de Leteurre, 1919

CD *Les chansons de l'histoire 1910-1914* (anthologie de la Chanson française) ;

Texte extrait du site

<http://www.chansons-net.com/histoire/index.php?param1=MI0483.php>

Pour commémorer ce moment grave de l'histoire, l'idée a été émise de sonner à nouveau le tocsin le 1^{er} août 2014, cent ans après jour pour jour ; il s'agissait ainsi d'accompagner – de façon sonore et symbolique – le lancement des actions commémoratives de la 1^{ère} Guerre mondiale menées à travers la France pendant les quatre ans à venir. Une idée simple (*a priori*) et non coûteuse.



Dessin de Chaunu paru dans *Ouest-France*, 2-3 août 2014

Genèse, propagation et mise en œuvre de l'idée

La Mission du Centenaire de la première Guerre mondiale est un groupement d'intérêt public créé le 5 avril 2012 sous l'autorité du Secrétariat d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire dans la perspective de préparer et mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire. Un conseil scientifique a été mis en place sous l'autorité de l'historien Antoine Prost. Dans le document intitulé « Note sur le centenaire de la guerre de 1914-1918 » qui rend compte des conclusions de la réunion du 20 septembre 2012 (et qui est rapidement rendue accessible sur internet), ce conseil fait déjà allusion à une action nationale baptisée « sonnerie du tocsin » début août 2014 dans toute la France parmi tout un ensemble d'actions concourant à commémorer ce centenaire.

L'Union Nationale des Combattants, fin 2013, au fil des rencontres et des assemblées générales, mobilise ses membres départementaux et locaux pour l'organisation de diverses manifestations commémoratives. Elle suggère à ses membres de s'associer à cette action nationale (labellisée en juillet 2013) de faire sonner le tocsin dans toutes les communes de France ; la date du 2 août est retenue, date de la mobilisation. L'idée est reprise par les associations locales d'anciens combattants⁸ et même par certaines collectivités territoriales tel le Parc naturel régional du Morvan. Comme le 2 août tombe un samedi, certaines associations locales prévoient même de faire sonner le tocsin le dimanche 3 août⁹ peut-être pour rassembler plus de monde. Pourtant certaines sections départementales de l'UNC mettent en avant dès début mai la date du vendredi 1^{er} août¹⁰.

Le 3 juin 2014, un historien amateur de l'Indre, Jérôme Charraud, réagit dans *La Nouvelle République* et précise que le tocsin a été sonné le 1^{er} août 1914 pour annoncer la mobilisation et non le 2 août, jour de la mobilisation effective et des premiers départs des réservistes vers leurs unités de rattachement et, donc, qu'il serait plus logique de le faire sonner le 1^{er} août 2014.

À ce stade, la sonnerie du tocsin reste pour beaucoup d'acteurs une intention sans autre considération administrative ni technique.

⁸ *Ouest-France* du 23 janvier 2014, compte-rendu de l'association locale de l'UNC de La Chapelle-Janson ; la date est reprise aussi par le comité départementale de la Nièvre le 29 mai ; date aussi reprise par les paroisses de Brest le 22 juillet, par la Communauté de Communes de Desvres-Samer (Pas-de-Calais), par le Parc naturel régional du Morvan le 24 juillet puis dans bien d'autres lieux

⁹ *Ouest-France* du 24 juillet, à Lolif/Montviron ; la mairie invite la population à se réunir ensuite autour du monument aux morts

¹⁰ Circulaire conjointe du 15 mai de l'association départementale des maires de France et de la section départementale de l'UNC en partenariat avec le diocèse de Rennes, avec invitation de la population à se recueillir autour du monument aux morts.

Jean-Bernard Lemoine, président de l'Association du Carillon Rhônealpin (ACR), en absence de communication et d'action de l'UNC locale (et/ou dans l'ignorance du projet initié par la Mission du Centenaire), émet l'idée « géniale » de faire sonner le tocsin le 1^{er} août et contacte alors le 28 mai 2014 le préfet de région. Celui-ci (ignorant aussi le projet de l'UNC ou content de trouver un porteur de projet ?) donne son accord et envoie début juin un courrier aux huit préfectures départementales, qui elles-mêmes invitent les maires de leur département à s'associer à l'opération proposée par l'ACR.

Ce que plusieurs maires acceptent volontiers.

Mais la difficulté est que, depuis l'installation des sirènes et d'autres modes de communication de masse, l'usage du tocsin est tombé en désuétude ; les installations campanaires, en quasi-totalité, ont été électrifiées depuis cette époque et n'ont pas été équipées ni programmées pour produire une sonnerie d'alarme ; plus de sonneur manuel dans les villages ou les bourgs pour monter près d'une cloche et frapper celle-ci selon une fréquence rapide.

Les maires sont décontenancés : qu'est-ce que le tocsin ? Est-ce la même chose que le glas ? Comment « cela se sonne » ? Combien de temps ? Comment déclencher une telle sonnerie à partir du tableau de commande ? Cela sera-t-il compris de la population ? L'ACR a été submergée d'appels téléphoniques tout au long du mois de juin puis en juillet pour répondre à ces questions ; les artisans campanistes¹¹ ont été, eux aussi, sollicités et pris au dépourvu. L'agence régionale de l'entreprise Bodet a dû diffuser aux mairies en urgence par mail une procédure indiquant à celles-ci comment régler le tableau de commande des sonneries en fonction des différents modèles (Horloge BTE6, Opus 2, Opus 4/10...). Une vidéo explicative des différentes étapes à réaliser fut aussi diffusée par le siège national de l'entreprise le 22 juillet sur Youtube. Il était proposé de passer en mode manuel et d'appuyer sur le bouton de tintement toutes les secondes pendant 1 minute... preuve que la sonnerie d'alarme n'est plus prévue dans les installations électrifiées. D'ailleurs, une frappe commandée électriquement n'arrive pas toujours au niveau de fréquence de frappe du battant atteint par une frappe manuelle à haute cadence ! (ce qui suppose un battant pas trop lourd, d'où la préférence donnée à des cloches au diamètre inférieure à 1 m mais pas trop petite quand même pour qu'elle soit entendue de loin en zone rurale...). La circulaire du ministère de l'Intérieur du 28 juillet, que nous évoquerons plus bas, a également généré un afflux d'appel au secours chez les campanistes des autres régions. Ainsi, l'entreprise Cornille-Havard a été particulièrement sollicitée du 29 au 31 juillet par les maires de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine. Il en a été de même pour la plupart des autres professionnels.

¹¹ Campaniste : artisan ou entreprise spécialisée dans l'électrification et l'entretien des cloches d'église ou d'horloge

Certains maires, comme à Saujon, ont choisi une cloche ancienne déjà en place dans le clocher en 1914 : la tonalité du tocsin d'aujourd'hui est alors celle entendue par nos aïeux lorsqu'ils ont été alertés de la mobilisation générale.

D'autres, comme ceux de la Tarentaise, décident de faire sonner le tocsin pendant 25 minutes, soit 1650 secondes, pour honorer la mémoire des 1650 enfants de la vallée morts pour la France. À l'Ossuaire de Douaumont (Meuse), il a été décidé de frapper 100 coups sur la cloche pour commémorer le centenaire.

La Société Française de Campanologie a été associée par l'ACR dès la mi-juin à cette initiative campanaire hors du commun, largement relayée ensuite par la presse papier, radio et tv tant régionale que nationale. En particulier, la SFC a fourni des informations sur l'usage historique de cette sonnerie d'alarme, mais comme d'autres institutions, elle a pris le train en marche...

Parallèlement, l'Union Nationale des Combattants continua à intervenir dans d'autres régions en fonction de la réactivité de ses sections départementales et des partenariats établis avec les associations de maires. Par exemple, le 16 juin, une circulaire conjointe du préfet de la Haute-Marne et de l'UNC était adressée aux maires pour les inviter à sonner le tocsin pendant cinq minutes. Astucieusement, la circulaire est accompagnée d'une « fiche technique » (en réalité, un bref historique sur l'origine et l'usage du tocsin et deux phrases précisant que cela est sonné sur une seule cloche, sur la cloche la plus grave, que le sonneur « coiffé d'un casque anti-bruit » frappe la cloche à intervalles réguliers avec le battant pendant plusieurs minutes et que, lorsque le clocher est électrifié, il frappe la cloche avec un maillet »).

De même le préfet des Ardennes informe les maires du projet (mais promeut la sonnerie du tocsin conjointement à la sonnerie de la sirène). Peu après, c'est l'évêque d'Evry qui mobilise les paroisses du diocèse de l'Essonne leur demandant « *de prendre toutes les mesures possibles pour mettre en œuvre cette requête* » de l'UNC. Le 8 juillet, l'archevêque de Reims envoie un courrier aux curés du diocèse indiquant que « *Pour la Ville de Reims A la demande de la Municipalité, le tocsin sera sonné le dimanche 3 août, jour de la déclaration de guerre, par tous les clochers de la ville, à midi précises, et pendant une durée de cinq minutes. Le tocsin est sonné de la façon suivante : un tintement toutes les dix secondes sur la cloche la plus grave. En cas de difficulté de réalisation, on fera sonner en continu la cloche la plus grave (ni le glas, ni a fortiori le carillon). À la cathédrale, on sonnera le bourdon. Pour les autres villes et villages du diocèse, Si vous l'estimez opportun ou si les élus locaux le demandent, le tocsin ou la cloche la plus grave pourront sonner à midi le dimanche 3 août. Vous inviteriez dans ce cas les personnes en charge des églises à faire le nécessaire* ».

On remarquera la date retenue du 3 août, l'espacement de dix secondes entre les coups et l'intention de sonner le tocsin sur un bourdon de 10 tonnes ! Et de préciser qu'il ne s'agit pas de sonner le glas...

Les affectataires des clochers d'église étaient donc aussi concernées, y compris pour les églises postérieures à 1905 (donc non communales) s'ils trouvaient matière à s'approprier une dimension symbolique à cette sonnerie publique.

L'opération fait boule de neige grâce à l'action de différents réseaux institutionnels et aux médias. Le 27 juillet, c'est plusieurs centaines de sites communaux, de communautés de communes ou de presse locale qui dans diverses régions mentionnent l'événement dans leur rubrique Actualité (plus de 18 000 occurrences sur le moteur de recherche Google ; pas loin de 40 000 quelques jours après)¹². Une « pétition publique » est même lancée pour demander au Président de la République « pour que le tocsin sonne le premier août dans toutes les communes de France »¹³, preuve que, 6 jours avant l'échéance, l'action à dimension nationale « sonnerie du tocsin » de la Mission du Centenaire ou de l'UNC n'était pas connue dans de nombreux coins de France ou de certains acteurs influents.

Autre preuve, s'il en fallait, de cette difficulté à « communiquer » sur ce projet de la part des associations d'Anciens combattants (ou des journalistes à savoir s'informer... !), un rédacteur de *Ouest-France* dans le numéro du 28 juillet 2014, Sud Manche, titre fièrement en première page « et si on faisait sonner le tocsin le 1^{er} août dans toute les églises pour appeler à la paix ? » en donnant la paternité de l'idée à quelques habitants du hameau de Kermouster à Lézardrieux en Côtes-d'Armor « qui envisagent de sonner le tocsin le 1^{er} août sur la cloche de leur chapelle en mémoire des quatorze victimes de la Grande Guerre ». Et d'insister sur le fait qu'il s'agirait d'une opération à coût nul et symboliquement fort...et que « déjà une commune voisine a l'intention de suivre cette initiative » !

En France, dès qu'une situation devient quelque peu chaotique ou cacophonique, l'affaire remonte au sommet de l'État. De fait, ce même 28 juillet – soit quatre jours avant la date de sonnerie – le gouvernement envoie une circulaire à tous les maires. Selon la dépêche de l'AFP « *Le gouvernement invite les maires de toutes les communes de France à faire sonner le tocsin ce vendredi 1^{er} août à 16h, pour commémorer le centenaire de la "mobilisation générale" d'août 1914 et le début de la Première Guerre mondiale* ». Kader Arif, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire, "encourage donc tous les maires à

¹² Le 9 août, le mot clé « tocsin », seul, génère 662 000 occurrences sur Google et 137 000 sur Bing (un même texte pouvant générer plusieurs occurrences dans le moteur de recherche ; inclus aussi le sens figuré, les marques, d'autres pays...)

¹³ Le 28 juillet, il n'y avait guère plus de 200 signataires...Ce n'est pas certain que cela ait eu une quelconque influence sur la suite des événements, mais c'est une opinion personnelle de l'auteur

s'associer à cette commémoration ». *Dans une circulaire adressée aux préfets*¹⁴, le ministère de l'Intérieur rappelle aujourd'hui que la compétence en la matière revient aux communes. Les maires pourront donc célébrer le centenaire "en faisant retentir les cloches des édifices publics de leur ressort" vendredi 1^{er} août, "selon les modalités qui paraîtront localement adaptées" et "sur la base du volontariat" (prudence, donc, sur les modalités pratiques et sur les susceptibilités à ménager...). Il est aussi précisé dans la circulaire que « *formellement, l'usage des cloches des édifices culturels à des fins civiles sera prescrit par un arrêté municipal* ». Une lettre du ministre de l'Intérieur était également envoyée en parallèle au président de la Conférence des Évêques de France, aussitôt répercutée sur chaque diocèse, précisant que les historiens retenaient le 1^{er} août comme date d'annonce de la mobilisation et émettant le souhait que le clergé accède aux demandes des maires d'utiliser les cloches culturelles comme l'autorise la loi pour des événements publics exceptionnels.

À noter qu'il n'est nullement question dans la circulaire de faire le lien avec les Associations d'anciens combattants... Une décision que n'ont pas apprécié certains comités : « *Je ne suis pas contre le principe de sonner le tocsin, mais les gens ne seront pas au courant. Il faudrait rajouter une commémoration devant un monument aux morts* » peut on lire dans *La Nouvelle République* (édition de la Vienne).

Le texte de la circulaire est immédiatement repris sur les sites de certaines préfectures (Yonne, Tarn-et-Garonne, etc.), sur le wiki des collectivités territoriales, sur les sites nationaux et départementaux de l'Association des Maires de France, ainsi que par la presse nationale et régionale (papier, internet, radio, tv). Et si un maire n'exécute pas dans le quart d'heure qui suit, il arrive, comme à Latour-de-France (Pyrénées-Orientales), que des habitants bien intentionnés lui écrive une lettre ouverte dès le 29 juillet pour qu'il applique la circulaire...

Pourtant, force est de constater que plusieurs préfets, sans doute moins disciplinés que d'autres, n'ont pas rediffusé formellement la circulaire auprès des maires de leur départements (ou ne l'ont fait que plusieurs jours après). Ce fut le cas, apparemment, pour la Vienne, la Haute-Savoie, le Calvados et quelques autres mais de façon certaine pour la Manche. Aucune des mairies contactées le 31 juillet, donc la veille (Cherbourg, Avranches, Saint-Lô, Villedieu, Granville, Valognes...) n'étaient informées de cette action et, en conséquence, n'avaient pris de dispositions. Il est vrai, pour ce département, que cela tombait en même temps que les festivités locales de la commémoration de la Libération de 1944, actions plus « porteuses » pour les touristes et l'image du département qu'une « sonnerie du tocsin » ! Il faut parfois faire un choix. Des

¹⁴ Circulaire n°14-021048-D du 28 juillet 2014

sonneries ont néanmoins retenti dans les villages du département de la Manche le 1^{er} août à 16 h mais... sur demande de l'évêché auprès des curés.

Dans d'autres cas, la rediffusion de la circulaire s'est faite... le jour-même de la sonnerie : « Dans ma commune du Thil-Manneville, en Seine-Maritime, le maire a reçu un courriel de la préfecture le vendredi 1^{er} août annonçant un autre courriel pour l'organisation qui n'est arrivé qu'à 17 h le samedi 2 ! »¹⁵

La mise en œuvre effective, comme cela a été évoqué ci-dessus, a causé du souci aux élus locaux. Certaines instructions étaient parfois floues ou contradictoires en fonction des sources (sonner sur la petite cloche ou sonner sur la grosse, frapper deux fois par seconde, toutes les secondes ou toutes les deux voire toutes les dix secondes, sonner une minute ou sonner cinq voire quinze minutes, sonner à 11h ou sonner dans l'après-midi, etc.). La circulaire gouvernementale a au moins répondu sur l'heure (16 h) à défaut d'aborder les autres paramètres...

À noter l'initiative de l'Association des Maires de France des Côtes-d'Armor de proposer le téléchargement d'un arrêté type de sonnerie des cloches pour le 1^{er} août et de lettre au représentant du culte ainsi qu'une fiche technique sur la sonnerie du tocsin (celle diffusée avec la circulaire du préfet de la Haute-Marne évoquée ci-dessus).

Évidemment, les communes et les paroisses ayant préalablement planifié la sonnerie pour le 2 août (communes du Parc du Morvan, Lorraine...) ou le 3 août (Reims, Sartilly...) ont été quelque peu perturbées par cette invitation gouvernementale à sonner le 1^{er} août, comme en témoignent quelques courriers reçus à la SFC pour savoir ce qu'il fallait faire... *« il règne une réelle confusion quand à ce projet. Plusieurs de mes confrères m'ont également contacté car ils ne comprenaient plus. Nous avons eu ce jour une nouvelle circulaire du maire de notre commune et une autre du chancelier de l'archevêché afin que le tocsin sonne le 1^{er} août et non plus le 2... Quel dommage de devoir agir dans l'urgence en dernière minute ! Je déplore aussi le manque d'informations quand au tocsin proprement dit. Pour beaucoup de sacristains ou de religieux (qui sont habilités à sonner dans les édifices) le tocsin se résume à une simple sonnerie de volée. Ainsi par manque de connaissances nous entendrons malheureusement beaucoup de sonneries demain mais peu de tocsins... »*¹⁶

Un autre correspondant nous dit : *« Tout y passe : tant et si bien, que nombre de mairies ne sachant faire " du tocsin", feront sonner une cloche à la volée ! »*¹⁷

Si certains maires ont modifié la date, d'autres les ont maintenu ; des sonneries ont donc eu lieu aussi les 2¹⁸ et 3 août dans plusieurs villes ou villages de France.

¹⁵ Mail de notre correspondant Nicolas Gueury

¹⁶ Guillaume Friess, sacristain à Bischeim (67), 30/07/2014

¹⁷ Jean-Bernard Lemoine en région Rhône-Alpes (31/07/2014)

Sonnerie seule ou intégrée à une manifestation ?

Plusieurs cas de figure s'offraient aux maires et ont donc été rencontrés :

- Simple sonnerie le vendredi à 16h. (les cérémonies du Souvenir et de la commémoration du centenaire étant prévues à d'autres dates) ; cette option a été retenue dans la plupart des cas où le maire a été prévenu tardivement de l'opération « sonnerie du tocsin » ;
- Sonnerie du Souvenir, avec invitation de la population à se rassembler autour du monument aux morts (avec ou sans discours du maire, lecture des noms des morts pour la France au cours de cette guerre...) ; une option souvent soutenue par les comités d'Anciens combattants ;
- Sonnerie associée à une reconstitution historique (garde-champêtre avec son tambour, lecture de l'ordre de mobilisation, etc.) ; une option plus didactique pouvant contribuer à sensibiliser une population peu au fait des événements de la Grande guerre¹⁹.

Il y a eu aussi le cas de figure où la manifestation était organisée par l'affectataire. Ce fut le cas, par exemple, à la cathédrale de Bayeux, où, après une introduction du curé de la cathédrale, plusieurs enfants ont lu le nom des Bayeusains disparus lors de cette Grande Guerre et gravés sur une plaque à l'intérieur de l'édifice ; puis sur le parvis, une petite centaine de personnes s'est ensuite retrouvée pour écouter ce fameux tintement singulier et pesant. Ce tocsin fut ensuite suivi d'une sonnerie sur la nouvelle cloche *Thérèse-Bénédictine* dédiée à la Paix « Parce que nous devons avoir aujourd'hui une mobilisation générale pour la paix ». Autre exemple, un office religieux a suivi la sonnerie du tocsin à Bourg-la-Reine ; bien d'autres exemples pourraient être cités.

Informers la population

Administrativement, le maire doit prendre un arrêté municipal pour autoriser la sonnerie, puis prendre les dispositions nécessaires pour en informer la population (affichage de l'arrêté sur les panneaux dédiés, notamment).

Sans avoir attendu la réception de cette circulaire gouvernementale, progressivement, des communiqués municipaux publiés sur les sites Internet des différentes communes participantes annoncent l'événement et, dans de nombreux cas, invitent la population à se rassembler autour du monument aux morts au moment de la sonnerie du tocsin. Quelques mairies prévoient aussi,

¹⁸ Le Parc naturel régional du Morvan justifie le choix du 2 août par le fait qu'en certains lieux du Morvan, le tocsin n'aurait effectivement sonné que le 2 août 1914 (source *Gens du Morvan* du 25 juillet) ; dans d'autres régions, on estime à 10% le nombre de sonneries commémoratives qui ont retenti le samedi 2 août 2014 et non le 1^{er}.

¹⁹ Exemples de Mende (Lozère), site de l'ACOSOR, de Loudéac (Finistère), vidéo sur le site du Télégramme ou encore de Juillan (Hautes-Pyrénées)

après la sonnerie du tocsin, de sonner le glas pendant la lecture du nom des soldats morts pour la France pendant cette guerre (par exemple à La Turballe ou encore à Soulanges-Bonneval). Le délai est parfois trop court pour insérer l'information dans le bulletin municipal papier.

Quelques communautés de communes, telle celles du Chardon lorrain, du canton d'Attichy (Oise) ou encore celle de Neuil, créent une affiche illustrée pour annoncer dans différents quartiers l'événement à la population. Il est précisé sur le site du Chardon lorrain que la population ne doit pas s'affoler car il ne s'agit que d'un « tocsin commémoratif » (sage précaution !). L'UNC de Saint-Étienne propose une affiche-type pour ses membres locaux. Dans d'autres cas, comme à Châteauroux, la sonnerie du tocsin figure dans l'agenda des manifestations de l'office du tourisme. Le communiqué sur le site web de la commune de Saint-Jean-Soleymieux souligne l'intérêt de faire découvrir aux jeunes un moyen de communication essentiel avant les moyens modernes. Juste appréciation et bonne occasion d'éveiller à l'évolution des techniques, qu'on aurait bien voulu voir reprise ailleurs.

La mairie du Plessis-Bouchard a fait diffuser un tract illustré « Rappelons-nous le tocsin » donnant des précisions sur l'heure et précisant que ce ne sera qu'un appel à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France.

L'information a aussi été diffusée à travers les bulletins paroissiaux. A Bourg-la-Reine, par exemple, « l'information a été publiée dans les feuilles paroissiales, trois semaines avant la date du 1er août. Il n'y a pas eu d'information dans le bulletin municipal » (Régis Singer).

Suite à l'analyse d'une centaine de ces communiqués officiels issus de différentes régions, il est intéressant de constater la diversité des horaires et de la formulation retenue... Du moins avant la circulaire du ministère de l'Intérieur du 28 juillet. Des rectificatifs ont parfois été publiés in extremis sur ces sites pour s'aligner sur la date et sur l'heure « officielles » (Dans le Bas-Rhin, par exemple). D'autres persistent et signent pour le maintien du 2 août ou 3 août. Les communiqués à la population sont aussi parfois très laconiques : « vendredi, à 16h, sonnerie du tocsin » sans autre justification ou explication.

La presse régionale et nationale, tant dans la version papier que sur le web ouvre ses colonnes, parfois à plusieurs reprises, pour annoncer l'opération et en situer le contexte. Se pose parfois un problème d'illustration pour les journalistes : pour l'article papier, quel genre de photo mettre pour « représenter » la sonnerie du tocsin ? Ainsi a-t-on pu voir toute sorte de choix : cloche en gros plan, carillon de concert, ancien sonneur tirant la corde du bas du clocher, clocher d'un lieu indéterminé, gens regardant vers un clocher, etc.

Pour le web, qui peut fournir un enregistrement audio ou vidéo de tocsin (de qualité et, en plus, si possible libre de droit) ? Le tocsin ne retentissant plus depuis longtemps, les archives récentes (CD audio ou vidéo accompagnant les

inventaires campanographiques ou ethnomusicologiques) ne comportent pas de tels enregistrements. Beaucoup se contentèrent de ne rien mettre ou de diffuser un interview plus ou moins explicatif.

La période estivale ne facilite pas les choses, tant en termes de disponibilité du personnel municipal dans les communes, qu'en terme de réceptivité du public, notamment sur les lieux touristiques. Les sites internet seront-ils consultés ? la presse sera-t-elle lue ? Les touristes étrangers sauront-ils de quoi il s'agit ?

La réalisation de la sonnerie sur le terrain

Difficile de donner un chiffre précis sur le nombre exact de lieux où les cloches ont retenti (et, plus spécifiquement, sur les lieux où une sonnerie du tocsin en bonne et due forme a retenti !), mais plusieurs milliers de communes à travers la France ont adhéré à l'idée ou « suivi le mouvement ».

Un pointage réalisé le matin du 1^{er} août par la SFC à partir des moteurs de recherche sur Internet (rubrique actualité des sites des préfectures, des communes et des communautés de communes, sites des associations de maires ou d'anciens combattants, sites de la presse régionale ou des offices du tourisme...) indiquait que, dans 65% des départements métropolitains, l'information-action avait été relayée par un canal ou un autre et qu'il y avait dans chacun de ceux-ci au moins trois ou quatre communes participantes, mais visiblement, tout ne figure pas sur Internet et certains départements offraient un taux de mobilisation bien plus important. Dans l'Allier, par exemple, un décompte publié par la presse la veille semblait indiquer que plus de 60% des communes avaient l'intention de faire sonner le tocsin. Dans l'Oise, *le Parisien* titrait le 25 juillet que 150 villes sonneraient le tocsin (sur 700 communes). Le taux était moindre dans la Vienne où l'information a été diffusée très tardivement.

L'autre aspect plus difficile à mesurer, faute d'observateurs suffisants, est la mise en œuvre traditionnelle du tocsin, en tant que pratique de tintement à coups cadencés. La SFC avait contacté quelques jours auparavant une centaine de ses adhérents, soient comme sonneurs, soit comme simple observateur, pour générer un retour d'information. Nous indiquons en annexe les retours reçus, témoignages peu nombreux du fait de la période de vacances, mais significatifs de la diversité des sonneries pratiquées. Autant dire que la sonnerie d'un véritable tocsin a été plutôt rare...

Le tocsin n'a pas sonné partout.

Malgré le battage médiatique et la circulation de multiples informations, le tocsin ne s'est pas fait entendre dans de nombreuses communes. A cela plusieurs raisons :

- Il n'y avait aucune obligation ; il s'agissait d'une invitation à commémorer, sur la base du volontariat ;
- Quelques maires, bien que destinataires de la circulaire, n'ont pas souhaité y donner suite, du moins avec les cloches. Ainsi à Gif-sur-Yvette (Essonne), le maire a fait retentir la sirène, « l'église n'étant pas un édifice public » nous a-t-on répondu... Au Mans, le maire s'en est exprimé dans la presse jugeant que c'était inopportun : « On ne célèbre pas le centenaire du déclenchement d'une guerre qui a fait tant de morts. L'armistice, oui! », s'est-il justifié. Cet argument n'a pas plu à tout le monde mais reflète pourtant le point de vue d'un nombre non négligeable de personnes (y compris au sein du clergé et au sein de l'association nationale d'anciens combattants Le Souvenir français) ; la presse régionale rapporte aussi qu'à Bordeaux, le tocsin ne devait pas retentir car l'on expliquait à la mairie n'avoir « pas été saisi de demandes en ce sens ». (*Le Nouvel Observateur*) ; En réalité, c'est l'archevêque qui préférait « que l'on célèbre la paix » et qui n'a donc pas voulu que les églises de son diocèse « participent » à cette commémoration ;
- Des maires n'ont pas reçu ou n'ont pas reçu à temps, la fameuse circulaire. Par exemple, à Arcy-sur-Cure, dans l'Yonne, ni le maire ni le curé n'avait reçu le 1^{er} août de courrier de la part de leur hiérarchie. La mairie de Sablé ne l'a pas sonné non plus, car " *l'information nous est parvenue assez tardivement et cela demandait un certain temps pour communiquer l'événement à la population* ", explique le directeur de la communication de la ville de Sablé. Le journal *La Croix* du 1^{er} août rapporte par ailleurs les propos du président de l'Association des maires ruraux. « C'est une belle idée... mais nous avons été prévenu trop tardivement. Dans ma commune, je suis le seul à savoir pratiquer un tintement sur les cloches ; or, je suis actuellement en déplacement. L'un de mes adjoints va donc se contenter de sonner la volée ».
- Certaines communes étaient entièrement mobilisées par les cérémonies commémoratives de 1944 qui avaient lieu la veille ou le même jour (cas du Sud-Manche) ;
- Des maires avaient prévu la sonnerie du tocsin mais à un autre jour ; il leur semblait difficile de remettre en cause le calendrier des manifestations patiemment établi avec les comités locaux des Anciens combattants ;
- D'autres n'ont pas pu faire face aux difficultés rencontrées (trouver un sonneur disponible un jour de travail, modifier le tableau de commande, système de sonnerie en panne...) ;
- Il y eut parfois des circonstances locales imprévues (inhumation d'une personnalité cet après-midi là).

À noter aussi une curieuse décision (rapportée par *La Voix du Nord* du 1^{er} août) prise par la mairie de Tourcoing : « *Des cloches qui ne sonneront que dans les*

édifices cultuels de Tourcoing. Mairie et autres bâtiments publics équipés de cloches ou alarmes ne s'activeront pas. Un choix de la municipalité. Peut-être pour ne pas alarmer la population... » Peut-être aussi parce que c'est un peu plus compliqué de sonner le tocsin sur des cloches d'horloge...

Et aussi des cas où l'équipement rend l'âme avant la fin : à Aun (Creuse), la sonnerie n'a duré qu'une minute au lieu des cinq prévue, interrompue par un incident technique !

La perception par la population

Théoriquement la population potentielle concernée par cette sonnerie commémorative est l'ensemble des 64 millions de français. Combien ont-ils effectivement entendus le tocsin comme tel le 1^{er}, 2 ou 3 août ?

Ceux qui n'ont rien entendu : et pour cause, nombre d'églises n'ont pas fait retentir le tocsin ni même sonné les cloches ; et puis il y a ceux qui étaient hors de portée sonore du clocher : loin géographiquement (plus de 2 ou 3 km) de l'église (dans les champs reculés, sur la plage, etc...), sur leur lieu de travail (c'était un vendredi) ou dans leur maison bien isolée phoniquement... Il y a ceux qui ont guetté et auraient bien voulu entendre sonner ce qu'était un tocsin, vu le battage fait dans les médias ; mais pas de sonnerie. Était-ce un autre jour ou à une autre heure ?

Ceux qui ont entendu une sonnerie de cloches, mais comme élément du paysage sonore parmi de nombreux autres sans y prêter plus d'attention. Affirmeraient-ils plus tard que les cloches avaient bien sonné ce jour-là dans leur lieu de séjour ? Pas certain. « *Ce vendredi, le tocsin a résonné dans la ville sans que personne ne se sente vraiment concerné* » note le correspondant d'Issoudun de *La Nouvelle République* ; Sentiment similaire à Nogent-l'Artaud (Aisne) peut-on lire dans *Le Pays Briard* du 7 août.

Il y a ceux qui les ont bien entendues sonner, les ont même écoutées quelques secondes mais sans trop savoir pourquoi elles sonnaient : un mariage ? un enterrement ? à cette heure... et puis cela sonne bizarrement. Il y a ceux, au contraire, qui ont fait le rapprochement avec les informations lues dans la presse ou entendues au journal télévisé la veille ou à midi ou encore annoncées sur les affichettes mises chez les commerçants ou les panneaux administratifs de quartier. « Ah c'est ça le tocsin ? ». Il y a les curieux et les rares mordus de la cloche, au pied de l'église, avec leur appareil d'enregistrement sonore ou vidéo ou encore avec leur simple téléphone-qui-fait-enregistreur...qui écoutent la sonnerie jusqu'au bout et qui, parfois, critiquent : « ça n'a pas démarré à l'heure, c'est trop lent, c'est pas assez long... » ou encore « c'est pas ça du tout le tocsin... »

Il y a eu aussi le cas de figure, sans doute peu fréquent car nous n'avons pas trouvé de témoignages rapportés par les médias à ce jour, de personnes qui ont entendu avec inquiétude une sonnerie inhabituelle, quelque peu stressante et qui ne ressemble à rien qu'elles connaissent (« qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi cela sonne si longtemps comme ça ? ») et qui n'auraient pas été informées de la sonnerie commémorative (en vacances, bien des gens ne sont plus devant leur poste télé ou ne lisent pas la presse ou ne prennent connaissance que des prévisions météo ; il y a aussi les nombreux touristes étrangers à cette période, peu au fait de l'actualité française). L'absence de témoignages peut aussi s'expliquer par le fait que le « vrai tocsin » n'a finalement sonné que dans peu d'endroits en France...

Difficile de mettre des chiffres associés à chaque cas de figure.

L'implication des acteurs concernés

L'État

En premier lieu, il faut citer le Secrétariat d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire, autorité de la Mission du Centenaire de la première Guerre mondiale. C'est cette mission qui a reçu et accepté l'idée dès septembre 2012 et a labellisé l'opération en juillet 2013, la rendant ainsi « officielle et nationale ». Le secrétaire d'Etat, Kader Arif, est intervenu publiquement le 28 juillet 2014 pour rappeler l'importance de l'opération.

Le ministère de l'Intérieur est intervenu (tardivement) à travers la diffusion de la circulaire du 28 juillet adressée aux préfets et celle adressée à la Conférence des Évêques de France. Le rôle des préfets fut de rediffuser la circulaire auprès des maires ; certains ne l'ont pas fait, d'autres avaient déjà anticipé l'événement du fait de sollicitations locales (section départementale de l'Union nationale des Combattants, associations départementales des maires de France, association campanaire en Rhône-Alpes...) ; certains ont publié l'information sur le site web institutionnel, d'autres non.

Le ministère de la Culture et de la Communication, et ses représentations régionales (DRAC) : apparemment le grand absent alors qu'il aurait pu se sentir concerné par une reconstitution historique ou la valorisation du patrimoine immatériel (pratique ancienne d'une sonnerie).

L'Union nationale des Combattants

C'est l'acteur qui s'est engagé le premier, dès 2013, sans doute parce qu'il était initiateur du projet et au cœur des opérations commémoratives. De nombreux comités locaux ont été informés. Pourtant, il n'a pas su garder la main, dépassé par les implications pratiques et par un manque de savoir-faire pour mener à bien un projet d'une telle ampleur. D'autres raisons restent à analyser plus finement.

Les communes

Elles ont été le maillon final et indispensable pour la réalisation concrète de la sonnerie. Comme à l'habitude, les maires ont fait ce qu'ils ont pu, avec des délais parfois très courts, des sollicitations et des instructions parfois contradictoires. Les associations de maires (notamment l'AMF) ont soutenu l'initiative, ont joué le jeu du partenariat avec le milieu associatif (Anciens combattants, carillonneurs...) à de nombreux endroits, ont parfois facilité l'apport d'informations techniques auprès de leurs membres. Au sein des

mairies, les secrétariats généraux, les services techniques, les services de communication... ont apporté leur concours, là aussi, souvent sous la contrainte d'un délai beaucoup trop court par rapport à la date de diffusion de la circulaire du ministère de l'Intérieur.

Il faut souligner ici l'intervention positive et dynamique des communautés de communes dans plusieurs régions, quant l'événement a été anticipé. C'est souvent à ce niveau maintenant, dans les zones rurales, que se trouvent les compétences en matière de communication et d'animation. Il y a eu aussi des offices du tourisme qui ont participé à leur façon (agenda des manifestations) à l'annonce de l'événement et à l'information de la population.

Le clergé catholique

Des évêques et des curés (affectataires de la plupart des clochers en France) avaient été sollicités avant la diffusion de la circulaire du ministère de l'Intérieur (et de la lettre de celui-ci à la Conférence des Évêques de France) et, en général, ont facilité l'usage des cloches cultuelles des églises pour cette sonnerie civile et commémorative.

Globalement, on a pu observer des attitudes variées voire contrastées :

- De rares refus de la part de certains curés qui auraient préféré une manifestation plus porteuse de symbole de réconciliation et de paix ;
- Une attitude d'indifférence, laissant la mairie utiliser les cloches cultuelles à des fins civiles ;
- Une démarche plus participative, relayant la demande de l'UNC (cas du diocèse d'Evry), encourageant les paroisses à associer à la sonnerie un office religieux (cas du diocèse de Nanterre) ou communiquant auprès des paroissiens sur le « sens » à donner à la manifestation au-delà de la stricte commémoration/reconstitution historique (cas de la cathédrale de Bayeux qui a fait sonner ensuite la nouvelle cloche dédiée à la Paix).

De nombreux bulletins paroissiaux ont relayé l'information.

Les professionnels campanistes

Ces techniciens ont généralement été les oubliés dans le circuit de la diffusion de l'information et ont donc dû prendre le train en marche, souvent à la dernière minute, pour « dépanner » les maires, décontenancés par l'absence d'une commande spécifique sur leur équipement campanaire. Nombreux sont les campanistes, tel est le nom de ces artisans techniciens, qui ont été sollicités pour expliquer les manipulations à faire pour procéder à un tintement. Des dispositions particulières ont parfois été prises par certains d'entre eux (envoi de procédures écrites, vidéos de démonstration) pour alléger l'avalanche des appels

reçus. Le GIHEC, groupement professionnel qui regroupe la plupart de ces artisans, une cinquantaine, n'a nullement été prévenu de cette opération et n'a donc pu en informer ses membres de façon anticipée.

Les associations campanaires

Le président de l'Association des carillons rhônalpins a sans doute été la personne la plus impliquée, dans sa région, pour propager l'idée et contribuer activement tant à la réalisation effective de la sonnerie (il a servi de « centre d'assistance » pour de nombreux maires) qu'en matière de communication sur l'événement.

La Société Française de Campanologie s'est associée à l'opération à partir de la mi-juin mais a eu un rôle plus passif dans les autres régions, faute de moyens humains disponibles en juillet pour y contribuer activement. Néanmoins, les informations relative à la technique et à l'histoire du tocsin figurant sur son site ont été consultées et parfois reprises sur d'autres sites. Quelques membres, sonneurs bénévoles, ont pratiqué la sonnerie du tocsin. Plusieurs de ses membres ont été contactés pour recueillir une observation de la pratique réelle du tocsin le 1^{er} août. La présente évaluation constitue aussi une action à mettre au compte de cette association.

Le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH), contacté mi-juillet, n'a pas donné suite.

Les autres associations campanaires, essentiellement des associations nationales, régionales ou locales de musiciens carillonneurs, n'ont pris aucunes dispositions particulières. Quelques rares carillonneurs, à titre personnel, ont sonné le tocsin sur leur ensemble campanaire.

Les opérateurs de terrain

Il s'agit ici de mentionner les sacristains et les sonneurs ou tous ceux qui font habituellement fonction d'opérateur technique pour déclencher la sonnerie, dans les 40 000 églises de France, à partir du tableau de commande (les sonneurs à la corde sont devenus rares ; c'était pourtant ceux qui connaissaient le mieux le « langage » des cloches). Ce sont eux que les maires ou les curés mobilisent pour lancer une sonnerie ou modifier une programmation sur le tableau de commande. Combien savaient-ils ce qu'était un tocsin ? Combien savaient-ils comment faire face à cette absence de bouton correspondant au tocsin ? Combien ont-ils su suivre les instructions fournies par les campanistes ?

Beaucoup de sacristains bénévoles ont été désorientés sur le plan pratique face au tableau de commande des sonneries électrifiées, mais quelques sonneurs ont trouvé là une opportunité de renouer avec une pratique disparue et se sont fait

plaisir...« *J'appuierai sur le bouton de départ et si rien ne fonctionne, j'irai dans le clocher avec un marteau. On a jusqu'à 17 h pour le faire sonner !* » confiait Michel Hubert, sacristain à Issoudun, au journaliste de *La nouvelle République*. Il a été constaté aussi l'intervention de nombreux « sonneurs de circonstance » qui n'ont pas hésité à monter dans le clocher pour tenter de restituer un tocsin « à l'ancienne ».

Les journalistes

La Presse nationale et régionale tant écrite qu'audio-visuelle a largement relayé l'opération à la Une des journaux, dans les brèves locales, à la radio, dans les journaux télévisés, sur les sites web correspondants. Plusieurs journalistes ont fait œuvre didactique et donné à leurs lecteurs ou téléspectateurs des explications intéressantes sur le tocsin, en commentaires ou par le biais d'interviews.

Plusieurs communicants (administrateurs de sites web) ont aussi utilisé ce vecteur comme moyen d'information sur l'opération ou sur ce qu'est une sonnerie de tocsin.

Autopsie de la diffusion chaotique d'une information-action

Tous les faits ou propos rapportés ci-dessus ont été collectés via Internet ou les courriels reçus à la SFC. Les textes qui en font état ont été copiés et regroupés dans un dossier numérique de travail et d'archivage, certaines informations d'actualité étant parfois fugaces sur le réseau.

En termes de communication, compte tenu des délais qui se sont écoulés entre le projet exprimé (septembre 2012), l'envoi des courriers aux divers acteurs concernés (étalés entre fin 2013 et quelques jours avant l'événement) et la date effective de mise en œuvre (le 1^{er}, 2 ou 3 août 2014 selon les lieux), de mauvaises langues disent qu'à l'ère du réseau internet et du courrier électronique, c'est plutôt moins rapide qu'en 1914 avec le télégramme et la cloche...

Une communication mal maîtrisée

Comment analyser la situation ? L'idée était simple et sans coût : faire sonner le tocsin à une date et à une heure donnée. Il suffisait *a priori* de prévenir les 36 000 maires à travers la France, ce qui, en soi, ne pose aucune difficulté pratique avec le courrier électronique, même en respectant la voie hiérarchique que constitue la préfecture...

En réalité, la Mission du Centenaire de la première Guerre mondiale n'a pas de rôle prescripteur ; elle n'organise pas directement les manifestations. C'est un lieu de proposition et, surtout, de labellisation (attribution d'un logo après approbation de l'action proposée localement par des institutions publiques ou associatives) ; son service de communication a essentiellement pour rôle la diffusion périodique de communiqués auprès de la presse pour annoncer une opération, mais pas de porter l'opération elle-même en terme d'organisation.

Il ne suffit pas que l'idée soit consignée sur un compte-rendu, fut-il mis sur un site internet, pour que le message atteigne le public visé et déclenche une action.

L'action « sonnerie du tocsin » a été portée par l'Union Nationale des Combattants, en fait une association implantée sur une base géographique mobilisant essentiellement des bénévoles, avec une tradition d'autonomie des comités locaux quant à l'organisation des manifestations. Le projet, noyé parmi de nombreux autres, a été essentiellement « communiqué » au sein du milieu associatif par des contacts entre les bénévoles nationaux et les bénévoles

départementaux puis avec les bénévoles des comités locaux, au cours, semble-t-il, de réunions habituelles (assemblées générales) ou par contacts personnels, sans précisions sur les modalités pratiques. Cette sensibilisation des comités locaux a pris du temps. De plus, une association n'a pas de « pouvoir » vis-à-vis d'instances publiques et les actions ne peuvent se mettre en place que sur la bonne « entente » avec ces instances (préfet du département ou maire). Les moyens de communication restent traditionnels pour de nombreux comités : courrier postal confirmant un entretien téléphonique, au mieux un mail (l'usage des « réseaux sociaux » n'est pas encore généralisé dans ce milieu...). Les comités d'Anciens combattants ont davantage l'habitude d'organiser les manifestations répétitives du 11 novembre ou du 8 mai (défilés, dépôt de gerbes...) que de lancer de nouvelles actions sortant des sentiers battus (se sentaient-ils concernés par une sonnerie de cloches et non de clairon ?). Enfin, l'UNC n'a pas su associer à temps ou partout d'autres « réseaux » comme les diocèses et, donc, les affectataires des églises, ni les instances campanaires (professionnels, associations...); un monde qui leur est souvent étranger. Visiblement, il n'y avait pas de porteur de projet en son sein.

Beaucoup de maires n'agissent que sous couvert de l'autorité supérieure (le préfet) de peur d'être pris en défaut par rapport aux « règles » de toute sorte. En l'occurrence, tous les préfets n'ont pas été incités par l'UNC à inviter les maires à s'approprier le projet. Mais les préfets sollicités ont-ils tous joué le jeu ? Après le 28 juillet, plusieurs préfets n'ont pas rediffusé aussitôt la circulaire du ministre ! On peut imaginer aussi que certains maires ont fait remonter vers la hiérarchie leur désarroi par rapport à une demande problématique sur le plan de la mise en œuvre technique.

En matière de communication, la façon dont la propagation de l'information s'est effectuée jusqu'au 28 juillet a ressemblé fort à ce que l'on appelle chez les spécialistes le « téléphone arabe » ou le « bouche-à-oreille » avec tous les risques de déformation du message initial chez le récepteur final... et d'indécision pour passer à l'action. Après le 28 juillet, ce fut plutôt la « méthode Coué » (tous les clochers de France sonneront le tocsin) !

Il aurait fallu que dès le début de l'année 2014, le président national de l'UNC obtienne du gouvernement (ministère de l'Intérieur) l'envoi aux maires et aux diocèses d'une circulaire circonstanciée (celle qui a finalement été expédiée le 28 juillet !) accompagnée de précisions pratiques ou attirant leur attention sur les aspects techniques à résoudre d'ici au 1^{er} août. Mais ces instances (UNC et ministère de l'Intérieur) savaient-ils en quoi consistait la sonnerie du tocsin ? imaginaient-ils qu'il pouvait y avoir des obstacles techniques et savaient-ils auprès de qui s'adresser pour les lever ? Apparemment non.

Les médias ont plutôt fait correctement leur travail en matière de relais d'information vers le public, de rappel historique ou d'annonce d'un événement à venir ; encore que l'on constate quelques loupés dus à l'absence de vérification

de l'information auprès de sources fiables. Quelques médias secondaires se sont contentés, en effet, de reprendre une information ancienne publiée par un confrère sans l'actualiser pour tenir compte de la fameuse circulaire ministérielle ou sans trop vérifier ce qu'était une sonnerie de tocsin (*La Voix du Nord* parle de sonner le tocsin à la volée...).

Il ne suffit pas toujours de lancer une idée (quand elle est bonne, elle finit par être reprise...), il faut aussi prévoir ses conséquences en matière organisationnelle et de mise en œuvre (faisabilité technique, instructions précises, cohérence de la communication avec les médias...). Pas simple quand c'est une « première » et que cela concerne plus de 36 000 maires à mobiliser dans le volontariat !

Des documents ambigus

Il faut aussi analyser la cause d'une pratique de sonnerie erronée dans la plupart des communes le 1^{er} août.

Nous l'avons dit, les articles ou les textes qui évoquent le tocsin sont abondants et indiquent très souvent à juste titre que le tocsin est une sonnerie provoquée par un tintement rapide. Mais, par exemple, la « Fiche technique relative à la sonnerie du tocsin » diffusée le 16 juin conjointement par le préfet de la Haute-Marne, l'Association des Maires de la Haute-Marne et la section départementale de l'Union Nationale des Combattants, et reprise par d'autres sections départementales de l'AMF, ne précise pas de fréquence de frappe.

En effet, peu d'entre eux précisent à quelle cadence doit être interprétée cette « rapidité ».

L'un des documents qui a servi de référence à certains prescripteurs est le « *Code et langage des sonneries de cloches en Occident* », brochure que votre serviteur avait publié en novembre 2006 et téléchargeable sur le site de la SFC. Au chapitre consacré au tocsin, il y est mentionné en bas de la page 9 « *le tocsin est sonné à coups pressés : en général 60 coups par minute (c'est le rythme qui est retenu en cas de commande électrifiée)* ». À l'époque, des professionnels m'avaient expliqué que les marteaux, électro-magnétiques ou mus par un moteur, mis en place dans la plupart des clochers ne pouvaient pas frapper plus rapidement du fait de l'inertie du rappel du marteau²⁰. D'autres types de tinteur existent maintenant et permettent des frappes plus rapides. Il est certain que cette cadence d'un coup par seconde n'est pas celle du « vrai » tocsin et que cela se rapproche plus de la « fausse-volée » sur une cloche moyenne. Un ersatz.

²⁰ Il est notoire, par exemple, que le moteur de tintement de marque Bach n'est pas très réactif.

Un autre document mis à la disposition des maires est la procédure technique diffusée par le campaniste Bodet. Cette cadence d'un coup par seconde est aussi celle qui est prescrite « Appuyer sur la touche 1 toutes les secondes pendant 1 minutes » mais elle n'est pas suffisante pour restituer une sonnerie d'alerte.

Comme la pratique de cette sonnerie a disparu depuis longtemps, il n'y a pas non plus d'archives sonores ou audio-visuelles facilement disponibles²¹. Les inventaires sonores réalisés par certains membres de la SFC (par exemple, l'inventaire audio effectué dans le canton de Châteaubriant (Loire-Atlantique) par Gilbert Massard en 2001-2002 ne comporte pas de tocsin puisque non pratiqué). Avant le 1^{er} août, seule une vidéo de 32 secondes tournée à Courcelles-lès-Quingey (Doubs)²² par Gilbert Painblanc et mise sur YouTube en 2008 pouvait fournir une idée de la façon de sonner le tocsin (approche du battant à la main) avec un plus de 60 coups par minute.

Autre mauvaise interprétation des propos : le choix de la cloche. Tous les clochers, loin s'en faut, ne sont pas équipés d'un « braillard » ou d'une cloche de guet. Donc laquelle des 2 ou 3 cloches présentes dans le clocher choisir ? Le contenu des documents ou des instructions est contradictoire : tantôt, il est recommandé de sonner sur la « grosse cloche », tantôt il est dit qu'elle doit se faire sur une « cloche aigue » (pour ceux qui savent, une cloche aigue est en générale une petite cloche). C'est un problème de physique et de portée acoustique. Une petite cloche à manche n'a qu'une portée de quelques dizaines de mètres (sans obstacle) alors qu'un bourdon de plusieurs tonnes peut s'entendre à plusieurs km à la ronde. A Poitiers, le tintement a eu lieu sur la petite cloche de l'église Saint-Porchaire. Réaction des auditeurs au pied du clocher : « *Le son n'est pas aussi fort qu'imaginé* »²³. Tout dépend, en fait, du poids de la cloche choisie (une petite dans un édifice peut correspondre à une grosse dans un autre édifice).

Quant on parle de « grosse cloche », on désigne effectivement la plus grosse qui est installée dans les églises paroissiales courantes (souvent moins d'une tonne). De là à faire sonner un bourdon de cathédrale, cela pose question. Une question matérielle et d'inertie d'abord : le battant pesant lui-même très lourd : peut-on physiquement l'amener au bord de la cloche deux fois par seconde ? Avec un marteau de tintement extérieur, c'est sans doute possible. Une question historique ensuite : dans les grandes villes autrefois, par exemple à Paris, le tocsin n'était pas sonné sur le bourdon de Notre-Dame, du moins pour les incendies ou les alertes de quartier²⁴ ; il y avait, semble-t-il²⁵, 48 « tocsins de

²¹ Le mot-clé Tocsin ne donne aucun résultat dans l'interrogation des Archives sonores du CNRS/Musée de l'homme/ [Centre de Recherche en Ethnomusicologie \(CREM\)](#) :

²² www.youtube.com/watch?v=HUEKbrusbWY

²³ La Nouvelle République du 2 août

²⁴ Dans les règlements de sonnerie successifs de la cathédrale, qu'ils soient antérieures ou postérieures à la Révolution, et malgré que de nombreuses circonstances soient évoquées, il

section ». D'autres grandes villes étaient aussi divisées en sections et sous-sections (point déjà évoqué au premier chapitre). La sonnerie du tocsin sur les bourdons est une confusion avec la sonnerie du glas, donc une erreur.

Néanmoins, une analyse faite sur 25 cloches répertoriées dans la base de données RECIF de la SFC et renseignées comme étant dédiées (exclusivement ou non) à la sonnerie du tocsin²⁶ :

8 sont de tonalité aiguë (diamètre entre 43 et 75 cm),

10 sont de tonalité moyenne (diamètre entre 75 et 120 cm)

7 de tonalité grave (diamètre entre 125 et 202 cm).

A noter également que quelques programmations faites par des campanistes (Cornille-Havard pour Saint-Malo, Chrétien pour Nancy, par exemple) ont fait sonner le tocsin sur deux cloches en alternance, se basant sur des pratiques anciennes²⁷.

À vrai dire, il a manqué une étude préalable historique sur les aspects techniques. Cela reste à faire...

Enfin, il faut aussi souligner que certaines instructions diffusées aux maires ou aux curés par quelques institutions (cas du Parc naturel du Morvan) laissaient explicitement le choix entre une sonnerie du « tocsin » et une sonnerie du « glas » ; pourquoi pas, sauf que toutes ces sonneries ont été relayées dans les médias comme étant « la » sonnerie du tocsin !

n'est nullement mention de la sonnerie du tocsin, preuve que l'église cathédrale n'intervenait pas dans l'alerte de la population (Source : Régis Singer)

²⁵ Staël, *Consid. Révol. fr.*, t. 1, 1817, p. 386

²⁶ La date de ces 25 cloches s'échelonne de 1418 à 1934

²⁷ Usage que l'on rencontre aussi en Belgique

Esquisse de bilan

C'est un fait incontestable : la sonnerie des cloches, sous une forme ou une autre, a retenti dans plusieurs milliers de clochers à travers la France le 1^{er}, le 2 ou le 3 août 2014 à l'occasion du centenaire de l'entrée en guerre de la France. Le fait n'est pas passé inaperçu et a été largement repris par les médias.

Les aspects positifs

L'opération « sonnerie du tocsin » et sa mise en œuvre dans de nombreuses communes de France a comporté de nombreux aspects positifs parmi lesquels on peut mentionner :

- L'implication de nombreux acteurs (maires, curés, sonneurs, journalistes, professionnels du clocher, etc.) qui ont « joué le jeu » ou contribué à la réalisation effective d'une sonnerie de cloches commémorative, même si ce n'était pas toujours un tocsin en bonne et due forme ;
- La mise en œuvre intelligente et dynamique de l'opération à plusieurs endroits, notamment par plusieurs communautés de communes (sensibilisation préalable de la population, explication historique, intégration au sein des commémorations locales, conception de supports de communication, etc.) ;
- L'effort de vulgarisation de la part des certains journalistes à propos d'une pratique de sonnerie aujourd'hui disparue ;
- La mobilisation « d'acteurs de l'ombre » que sont les professionnels campanistes ou les sonneurs bénévoles ;
- Le fait d'avoir attiré l'attention d'un très large public et à travers toute la France sur les « cloches » et sur leur écoute (dans les médias, probablement un impact d'audience similaire à celui de la bénédiction des nouvelles cloches de la cathédrale Notre-Dame de Paris en février 2013).

Les aspects négatifs

Néanmoins, il nous faut aussi souligner plusieurs aspects négatifs ou, du moins, des regrets :

- La mauvaise conduite du projet et la précipitation finale ; visiblement, il n'y a pas eu de porteur de projet à la hauteur et compétent, capable d'identifier les différents acteurs à mobiliser, d'anticiper les délais nécessaires pour les adaptations techniques et communiquer vers la population, de maîtriser les outils de diffusion d'une information-action ;

l'idée était simple et peu coûteuse, sa mise en œuvre présentait quelques difficultés mais pas insurmontables, les moyens efficaces de communications étaient mobilisables facilement et, malgré cela, ce fut laborieux, très laborieux ;

- L'absence de partenariat avec les professionnels et les associations du « monde » campanaire ; des acteurs ignorés (sauf à la dernière minute, pour « dépanner » et lever l'obstacle) ;
- La faiblesse du « traitement de l'information » dans certaines collectivités territoriales. Si celles-ci avaient disposé d'un véritable service de veille et d'alerte informationnelle, nombre d'entre elles auraient pu anticiper l'opération (mentionnée sur le site de la Mission du Centenaire depuis fin 2012 et de façon plus intense sur divers sites depuis début juin 2014) sans attendre une « instruction » officielle par la voie hiérarchique (qui, en plus, n'est pas toujours parvenue à destination) ;
- L'absence de définition et de consensus sur ce qu'est effectivement une sonnerie du tocsin et sur ses conditions de mise en œuvre. Les sources d'information (y compris certains documents de la SFC, avouons-le) ne sont pas cohérentes sur la fréquence de tintement ou sur le choix de la cloche ;
- Le manque de témoignages locaux : on aurait pu imaginer que des incitations soient formulées courant 2013 auprès des archivistes ou des historiens locaux pour rechercher à quelle heure effectivement le tocsin avait sonné le 1^{er} août 1914 dans les différentes communes et pendant combien de temps ou sous quelle forme et laisser libre les communes de choisir l'heure de la sonnerie de commémoration plutôt que d'imposer une heure uniforme sur toute la France ;
- La contribution, par certains médias ou certains internautes amateurs, à perpétuer une présentation erronée de ce qu'est le tocsin : de nombreux enregistrements vidéos ont été mis sur internet à la suite du 1^{er} août sous le mot-clé « tocsin »²⁸ alors qu'il s'agit d'un pseudo-tocsin, d'un glas ou d'une simple volée de cloches. C'est induire en erreur et déformer un fait historique, peut-être pour une longue durée.

²⁸ Dès le 2 août à midi, sur le site Dailymotion il avait été mis 22 reportages vidéos indexés par Tocsin ; seulement 3 correspondaient à un tintement rapide de la cloche... Bien d'autres vidéos ont été mises par la suite, certaines heureusement tout-à-fait orthodoxes et documentaires.

En guise de conclusion...

Du point de vue de la Mission du Centenaire, on peut considérer que l'objectif de faire un coup médiatique autour du lancement des commémorations a été atteint, tous les médias ayant largement évoqué la sonnerie du 1^{er} août et la mobilisation qui a suivi en 1914. Difficile maintenant à un Français d'ignorer cette date de l'histoire et les événements qui s'y sont déroulés. L'objectif n'était pas gagné d'avance du fait de la période estivale et de la « concurrence » du 70^e anniversaire du Débarquement de juin 1944 et de la Libération de la France. 1914-1918 devient, de plus, une période un peu lointaine pour les jeunes générations, la transmission directe par des témoins ne pouvant plus se faire.

Du point de vue des campanologues et des spécialistes de l'histoire des techniques de communication, le ressenti est partagé.

D'un côté, ils se sont réjouis que cette pratique de sonnerie abandonnée depuis plusieurs dizaines d'années aient été sous le feu de l'actualité et, plus généralement, que l'attention ait été attirée sur les cloches de nos 40 000 clochers, sur leurs fonctions passées et présentes. Cela concourt à leur maintien en fonctionnement et à l'installation de nouvelles cloches, malgré la diminution de la pratique religieuse et l'existence d'autres moyens de communication de masse. Les professionnels campanaires, quelque peu sollicités par cet événement, devraient en retirer des bénéfices à moyen terme.

Mais, d'un autre côté, la situation s'est révélée cacophonique et parfois porteuse de méconnaissances : si les lecteurs des médias écrits ont sans doute appris que le tocsin était un tintement rapide d'une cloche, beaucoup de Français ont entendu autre chose dans leurs oreilles et ont été véritablement induits en erreur. Et pour longtemps, car cette erreur sémantique est maintenant ancrée sur Internet à travers les enregistrements vidéos qui appellent « tocsin » une simple sonnerie en volée ou un glas. Rares ont été les reportages expliquant cet écart entre ce qu'ils auraient dû entendre et ce qui a effectivement été pratiqué dans le clocher²⁹. D'autres retiendront aussi que le tocsin était sonné sur les bourdons de cathédrale, ce qui est aussi une erreur. Une occasion de sensibilisation à l'histoire des moyens de communication de masse qui a été manquée et qui ne se représentera pas de sitôt ; cela aurait pu être évitée si les initiateurs de l'opération « sonnerie du tocsin » avaient su eux-mêmes ce qu'était le tocsin et, surtout, su estimer la difficulté organisationnelle de le refaire sonner aujourd'hui. Faire sonner le tocsin était techniquement possible dans beaucoup d'endroit, à condition de diffuser suffisamment à l'avance aux maires et aux

²⁹ Le curé interviewé à l'église Notre-Dame de la Trinité à Lille l'a bien expliqué (vidéo de *La Voix du Nord*)

opérateurs un mode d'emploi correct et de mobiliser les campanophiles, encore nombreux en France.

Enfin, il serait souhaitable que des leçons soient tirées par les réseaux tant institutionnels et qu'associatifs de cette opération exceptionnelle bien qu'anecdotique, notamment en matière de maîtrise de la propagation d'une information-action à grande échelle. Dans le cas présent, ce fut particulièrement laborieux à l'ère des technologies de l'information et de la transmission de données quasi-instantanée (plusieurs jours pour que certains maires reçoivent par les voies officielles copie de la circulaire du ministère de l'Intérieur !). C'est à la limite du compréhensible et du tolérable... Le citoyen peut s'en inquiéter.

Mais, au-delà du tintement de la cloche et des appréciations portées, n'oublions pas d'avoir une pensée pour tous ceux qui sont morts ou qui ont souffert pour défendre notre territoire et notre liberté tout au long de cette « Grande guerre ».

Remerciements

La Société Française de Campanologie, bien que n'étant pas initiatrice de l'opération, remercie ses membres et tous les acteurs, institutionnels, professionnels ou bénévoles, qui ont soutenu l'idée, puis contribué à sa réalisation effective dans de nombreux lieux. L'auteur remercie Régis Singer pour la relecture du document.

Sonneries effectives : quelques témoignages

Le 1^{er} août à 16 h ou aux environs de 16 h

01 – **Mijoux** : tintement sur la petite cloche de 1837 (65 cm de diamètre) pendant 3 minutes au rythme de 0,8 sec (rapporté par Patrick Gelet)

02 – **Nogent-l'Artaud** : tintement pendant 5 mn à partir du tableau de commande (sonneur : Christian Larcher)

03 – **Gannat**, église : tintement du glas (enregistrement vidéo par Baptiste Airaud)

06 – **Utelle**, église du bourg : tintement manuel sur la cloche grave, pendant un temps court (30 coups) ; les cinq autres églises de la commune ont aussi sonné le tocsin manuellement (correspondant : Marie-Chantal Castel)

06 – **Saint-Jeannet** : tintement rapide à partir du tableau de commande pendant 1 mn (sonneur : Philippe Menet ; selon vidéo de Jean-Pierre Marcé)

07 – **Quintenas**, église : tintement manuel rapide avec un marteau ordinaire à la main (selon vidéo sur Youtube)

11 – **Montferrand** : tintement manuel rapide pendant plusieurs minutes à partir du tableau de commande (sonneur : Patrick Estrade)

12 - **Marcillac-Vallon** : grosse volée, pendant plusieurs minutes (rapporté par Christian Triadou).

12 – **Campuac** : volée (celle d'annonce d'une messe ordinaire) (rapporté par Christian Triadou).

12 – **Saint-Côme-d'Olt** : tintement manuel par battant pendant 5 mn (photo et article *Midi Libre*)

14 - **Bayeux**, cathédrale : tintement à la fréquence 1 coup/seconde du bourdon (extrait enregistrement vidéo sur *Ouest-France.fr*)

15 - **Saint-Flour**, cathédrale : le bourdon en volée pendant 15 mn (Ecoute : Jean-Claude Roc)

15 - **Saint-Flour**, église Sainte-Christine : les quatre cloches en volée : 2 cloches 5 mn puis 3 cloches 5 mn puis 2 cloches 5 mn (Ecoute : Jean-Claude Roc)

17 - **La Ronde** : tintement à coups redoublés tintés (deux tintements très proches par seconde) manuellement à partir de la commande du marteau électrique sur la deuxième plus lourde cloche (un *la3*, la plus grosse après le

bourdon mais portant bien mieux d'un point de vue sonore car placée plus haut dans le clocher par rapport au village). Sonnerie de 7 mn. (Sonneur : Arnaud Jaulin)

17 – **Saujon**, église : tintement rapide manuel par cordelette reliée à la chasse du battant de la cloche de 1632 ; plusieurs minutes (selon vidéo)

22 – **Saint-Brieuc**, cathédrale : tintement actionné à la main (selon vidéo Ouest-France)

22 – **Dinan**, église Saint-Malo : volée (selon vidéo)

25 – **Arc-et-Senans**: J'ai sonné le tocsin, le battant dans la main, tintement sur la grosse cloche Farnier de 1923 (900 kg sur laquelle est écrit « je convoque les combattants ») à raison d'un peu plus d'1 coup par seconde pendant 6 mn (sonneur : Gilbert Painblanc ; voir vidéo intégrale sur le site www.cloches.org)

25 – **Chenecey-Buillon** : J'ai sonné le tocsin, le battant dans la main, tintement sur la grosse (1280 kg) à raison d'un peu plus d'1 coup par seconde pendant 6 mn (sonneur : Gilbert Painblanc ; voir vidéo intégrale sur le site www.cloches.org)

26 – **Romans-sur-Isère**, tour du jaquemart : tintement rapide sur la cloche de 1545 à partir de la touche du carillon (sonneur : JB Lemoine ; vidéo *Le Dauphiné Libéré*)

29 - **Quimper**, cathédrale St-Corentin : tintement sur le grand bourdon *Cécile-Joséphine (sib2)* durant 9 minutes. (vidéo et commentaire sur le site *Le Télégramme*)

29 – **Loudéac**, église : mise en volée pendant 1 mn (vidéo sur site *Le Télégramme*)

29 – **Plouguernau**, église : tocsin par tintement rapide (selon vidéo *Le Télégramme*)

30 - **Saint-Martin-de-Valgagues**, église : volée sur la cloche unique pendant 1 mn (vidéo de Sébastien Voindrot)

31 - **Toulouse**, cathédrale : j'ai sous-estimé le sacristain... il a mis non pas le bourdon mais toutes les cloches à la volée ! (Ecoute : Benjamin Lautier)

34 – **Montpellier**, cathédrale Saint-Pierre : tintement rapide sur une petite cloche, plusieurs minutes suivi du bourdon en volée (selon vidéo de Benjaminmontpellier)

35 - **Saint-Malo** : Le campaniste Cornille-Havard a fait le nécessaire sur les différentes églises en programmant un tocsin, de 16 h à 16 h 05 composé d'un tintement assez rythmé alterné sur deux cloches en fonction des équipements. À la cathédrale Saint-Vincent, le curé a ajouté une seconde série de tintements

assez rapides (1/seconde) avec l'unique grosse cloche (Correspondant : Philippe Petout)

35 – **Saint-Malo** (Saint-Servan), église Sainte-Croix : tintement du glas sur la grosse cloche (faute de pouvoir enclencher un rythme rapide) (Correspondant : Philippe Petout)

36 – **Châteauroux** : tintement rapide manuel (irrégulier) à partir du tableau de commande (selon vidéo *La Nouvelle République*)

38 - **Burcin** : à 14 h 45 sur la cloche *fa#* (il y en a une autre en *la*). mise en volée habituelle avec des frappes d'une seconde un tiers. Je joins un fichier son (Ecoute : Lionel Dieu)

44 – **Le Croisic** : tintement de 5 mn sur la petite de 500 kg (Ecoute : Daniel Olivier)

49 – **La-Lande-Chasles** : mise en volée des deux cloches de l'église pendant 3 mn (selon vidéo de Jean-Christophe Rouxel)

50 – **Jullouville** : église N.-D. des Dunes : volée sur la cloche des messes, 7 mn (Ecoute de loin par V. Sutter) ; église de Bouillon : volée sur la grosse cloche, 10 mn (Ecoute de loin : É. Sutter)

50 – **Saint-Lô**, cathédrale : bourdon en volée (selon vidéo sur le site de *La Manche libre*)

50 – **Saint-Lô**, église Sainte-Croix : mise en volée de la grosse cloche (selon vidéo *Ouest-France*)

51 – **Châlons-en-Champagne** (3 églises) : tintement rapide sur la cloche la plus haute (aigüe ?) pendant 4 mn 30 s (Sophie Falguerolles)

51 – **Vitry-le-François**, collégiale : mise en volée du bourdon (selon vidéo *L'Union L'Ardennais*)

53 – **Laval**, église : volée en plenum (selon vidéo)

54 – **Nancy**, plusieurs églises : le campaniste Chrétien a programmé un tocsin avec tintement sur deux cloches en alternance ; Les bourdons ont été sonnés à la cathédrale et au Sacré-Cœur en complément. (correspondant : Thibaut Laplace)

54 – **Nancy**, cathédrale : tintement sur la cloche 5 à raison de 1 coup par seconde par le sacristain à partir du tableau de commande, puis mise en volée du bourdon de 1742 (enregistrement vidéo de Nancy5457)

55 – **Douaumont**, ossuaire : tintement de type glas : 100 coups lents pour les 100 ans la déclaration de la guerre (selon vidéo de *l'Est républicain*)

56 – **Lorient** : sonnerie à la volée sur cloche grave (vidéo *Le Télégramme*)

56 - **Quiberon** : démarrage à 16h04, pendant 10 mn. Tintement lent de type glas (Fréquence : 39 coups par mn). Son grave (Ecoute : Serge Montens)

59 – **Lille**, église Notre-Dame de la Trinité : bourdon en volée (selon *vidéo La Voix du Nord*)

59 – **Ronq** : volée de 3 mn sur la petite cloche (selon vidéo de Mykha Verfaillie)

61 – **Alençon**, église : volée sur la grosse cloche (selon vidéo sur site *Ouest-France*)

61 – **Flers**, église : volée (selon vidéo sur site *Ouest-France*)

62 – **Béthune**, beffroi communal : tintement de type glas : 1 coup toutes les 2 secondes (vidéo sur site de *La Voix du Nord*)

62 – **Wirwignes** : tintement lent (2 coups toutes les 3 secondes en moyenne) (vidéo sur site de *La Voix du Nord*)

64 – **Orthez**, église : tintement 1 coup/seconde pendant 10 mn (vidéo sur site *Sud-Ouest*)

67 – **Strasbourg**, cathédrale³⁰ : grand bourdon et six autres cloches en volée pendant 7 minutes, pour «une sonnerie majestueuse avec un côté très austère» (selon vidéo).

67 - **Strasbourg** (quartier de Koenigshoffen), église catholique Saint-Joseph :

- 16 h : sonnerie de l'heure,

- 16 h 01-16 h 05 (4 mn environ): sonnerie de la cloche 1 seule (*do3*),

- 16 h 05-16 h 07 (2 mn environ) : ajout des cloches 2, puis 3 à la cloche 1 (*do3, mi3, sol3*).

- 16 h 08-16 h 09 (1 mn environ) : quand les cloches 2 et 3 se sont arrêtées, la cloche 1 a continué à sonner seule pendant encore 1mn à 1mn 30

Ces trois cloches ont toutes sonné à la volée, le tintement n'étant jamais pratiqué à Strasbourg pour d'autres occasions que l'indication des heures. Seules les deux plus petites cloches (4 et 5 : *la3* et *do4*) n'ont pas participé à cette sonnerie du tocsin. (Ecoute : Michel Riff)

71 – **Buxy** : tintement manuel par une cordelette reliée au battant (sonneur : Pascal Floret, d'après photo publiée dans le JSL du 3 août)

71 – **Brandon** : tintement manuel au rythme de 0,8 s sur la cloche n°2 de 1844 (425 kg) pendant 2 mn (sonneur : Patrick Gelet)

71 – **Issy-l'Evêque**, église Saint-Jacques : tintement pendant 5 mn sur la cloche *Marie-Philippine* de 1865 (330 kg) à raison d'1 coup/sec. A partir du tableau de commande (sonneur : Gilles Granger)

71 – **Trivy** : tintement depuis le tableau de commande par l'employé communal sur la cloche n°2 de 1817 (240 kg) ; pas très rapide du fait d'un moteur de tintement ancien (rapporté par Patrick Gelet)

³⁰ Pour les départements d'Alsace-Moselle, il faut noter qu'en 1914 ces départements faisaient partie de l'Empire allemand et que le tocsin n'y a donc pas sonné le 1^{er} août

- 71 – **Saint-Cristophe-en-Brionnais** (marché au cadran) : tintement sur la petite cloche (420 kg) à raison seulement d'1 coup/sec pendant 90 secondes du fait d'une installation datant des années 1960 ne supportant pas la cadence (sonneur : Patrick Gelet)
- 73 – **Saint-Nicolas-la-Chapelle** : tintement manuel par corde reliée à la chasse du battant, au rythme d'un coup par mn environ ; plusieurs minutes (selon vidéo de Edmond Burnet Fauchez)
- 74 - **Nangy** : tintement sur la plus grande cloche (Beauquis Frères, 1865, 243 kg). Il a été actionné de 16 h à 16 h 05 : 300 coups à une vitesse de 60/minute à une cadence très précise. Je l'ai frappée en actionnant manuellement le battant. (sonneur : Antoine Cordoba)
- 74 – **Vallée de Thônes** : sur 13 églises, 5 ont sonné le tocsin par tintement ; les autres n'ont pas sonné pour diverses raisons (correspondant : JB Lemoine)
- 75 – **Paris**, cathédrale : petit bourdon *Marie* en volée (selon vidéo sur le site de France 24)
- 76 – **Thil-Manneville** : sonnerie du tocsin sur la seule cloche ; tintement pendant 5 mn. (sonneur : Nicolas Gueury, avec le maire)
- 76 – **Rouen**, cathédrale : mise de deux cloches en volée (Ecoutant Nicolas Gueury sur vision du reportage vidéo de FR 3 Haute-Normandie)
- 76 – **Sandouville**, église : à 16 h 12, durée 2,5 mn sur cloche n° 2 (780 kg), tintement 1 coup/seconde (sonneurs : Jacques Dellerie et Christine Monville)
- 76 – **Saint-Romain-de-Colbosc**, église : sonnerie tintée du glas (Ecoute : Alain et Colette Monville)
- 76 – **Les-Trois-Pierres**, église : sonnerie tintée du glas (sonneur : Suzette Bouteiller)
- 76 – **Saint-Aubin-Routot**, église : tintement sur une cloche grave (1523 kg), 7 mn, 336 coups (un peu plus lent qu'un coup par seconde) (Ecoute : Marie-Christine Fortrye)
- 76 – **Pleine-Sève**, église : tintement 1 coup/sec, durée de 2 mn (Ecoute : Jean Jourdain)
- 79 – **Bressuire** : volée (selon vidéo de la commune)
- 80 – **Amiens**, cathédrale : mise en volée du bourdon (selon vidéo du *Courrier Picard*)
- 82 – **Montricoux** : ersatz de tocsin par poussée répétitive manuelle sur le tableau de commande pour actionner le marteau de tintement (sonneur : André Lacombe)

85 - **Mouchamps** (Commune où a été enterré G. Clemenceau) : « La mairie a demandé à sonner le tocsin mais le sonneur ignorait comment il se sonne. Il allait donc déclencher un glas. J'étais là à 16 h. Les 4 cloches sont électrifiées en volée et tintement avec des rythmes programmés. Je lui ai dit de sonner la grosse cloche en tintement à la cadence la plus rapide possible permise par le tintement. Il a sonné à environ 2 coups à la seconde pendant 3 minutes, il n'a pas voulu sonner plus longtemps. C'est la première fois qu'il sonnait un tocsin depuis qu'il est sonneur » (Écoute : Dominique Dion)

85 – **Poitiers**, église Saint-Porchaire : Le système est assez moderne, je devais appuyer sur un bouton toutes les secondes pour tinter la cloche aiguë (sonneur : Étienne Blugeon, selon *La Nouvelle république*)

85 – **Poitiers**, campanile de l'Hôtel de ville : tintement manuel pendant 3 mn (sonneur : Jean-Marc Alleau)

88 – **Epinal**, basilique Saint-Maurice : sonnerie en volée (selon écoute vidéo)

91 – **Viry-Châtillon**, église : sonnerie en volée (enregistrement Jean-Marie Vilain)

93 – **Aulnay-sous-Bois**, église Saint-Sulpice : volée sur la petite cloche durée de 4 mn (selon vidéo d'Aulnay Cap)

Le 1^{er} août à une autre heure

21 – **Corcelles-lès-Citeaux** : tintement lent sur la petite cloche à 20 h (vidéo de la mairie)

22 – **Trébeurden**, église Sainte-Trinité : selon la mairie la sonnerie était prévue à 19 h. (L'ordre de mobilisation n'est arrivé à Trébeurden qu'à 17 h en 1914). Après un roulement de tambour il y a eu lecture de l'ordre de mobilisation par le tambour de ville reconstitué pour l'occasion puis lecture par le Maire des circonstances qui ont déclenché la guerre. Ensuite vers 19 h 15 il y a eu le tocsin. La grosse cloche a été tintée 400 fois en l'espace de 8 mn (soit aux environs d'1 coup/sec). Celle-ci a été actionnée à la main depuis le tableau de commande des cloches. Cela se devine quand on écoute l'enregistrement, l'opérateur devait changer de main et de doigt de temps en temps. En final du tocsin on entend les quatre cloches (Écoute : Bernard Le Jamtel)

66 – **Perpignan** : cathédrale Saint-Jean-Baptiste : sonnerie pendant 10 minutes à partir de 19 h 14 du bourdon du carillon (bourdon Amédée Bollée, d'un diamètre de 137,7 cm pour un poids de 1 630 kg, *ré3*). (Sonneur : Laurent Pie)

69 – **Lyon**, Hôtel de ville : tintement à 12 h pendant 10 mn (site du Nouvel Observateur)

92 – **Bourg-la-Reine**, église : « sur demande de mon curé, qui en avait reçu la demande de la part de l'évêque de Nanterre, j'ai procédé à la sonnerie du tocsin de 14 h à 14 h 5 sur la cloche n° 2 (*la3*), manuellement avec le moteur de tintement à raison de 2 tintements par seconde. Après cette sonnerie qui avait été annoncée depuis 15 jours, il y a eu un office chanté » (sonneur : Régis Singer)

Le 2 août :

85 – **Chauché**, église : le samedi à 16h, tintement manuel (corde reliée à la chasse du battant) à 1 coup/seconde pendant 10 minutes (sonneurs : Michel Huet et Jean-Luc Bibard en relais), dans le cadre d'une reconstitution historique menée par l'association de préservation du patrimoine le Chant de la pierre ; (selon vidéo)

Le 3 août :

51 – **Reims** : « à la demande de la Municipalité, le tocsin sera sonné le dimanche 3 août, jour de la déclaration de guerre, par tous les clochers de la ville, à midi précises, et pendant une durée de cinq minutes. Le tocsin est sonné de la façon suivante : un tintement toutes les dix secondes sur la cloche la plus grave » ; donc un tintement de type glas (Courrier de l'Evêché)

09 – **Pamiers** : il a été sonné manuellement après la messe du dimanche 3 août à 11h45 pendant 5mn sur le *sol 3* du carillon, à la demande des sociétés patriotiques de Pamiers présentes à la messe ; tintement à raison de 2 coups à la seconde, avec démarrage et arrêt progressifs (sonneur : Christine Laugié)